

la France aux échanges et exercices en commun avec ses alliés. C'est dans ce contexte que la France a engagé depuis les années 1990 un rapprochement avec l'OTAN, en premier lieu sur le plan opérationnel. Ce fut le cas dans les Balkans, entre 1992 et 1999, surtout à partir de juillet 1995 lorsque la France a participé très activement aux opérations de l'OTAN en Bosnie comme lors du conflit du Kosovo, en mars-juin 1999. En Afghanistan, 60 000 soldats français sont intervenus, à tour de rôle, depuis 2002, dans un cadre OTAN.

L'échec des entretiens de 1997 sur la perspective d'un grand commandement confié à la France, sur le flanc « Sud » de l'OTAN, n'affecta pas cette coopération renforcée par les engagements extérieurs communs aux alliés. Mais les tensions franco-américaines, entre 2003 et 2007, expliquent aussi pourquoi les choses en sont restées à ce niveau. Il n'empêche que la rentrée progressive de la France dans l'ensemble des dispositifs opérationnels de l'organisation militaire intégrée a permis que la réintégration officielle, le 3 avril 2009 (veille du 60^e anniversaire de l'Alliance atlantique) se fasse sans difficultés politiques majeures. L'indépendance nationale en matière de dissuasion et la liberté d'appréciation de la France en matière d'engagements extérieurs ont par ailleurs été maintenues, ainsi qu'il en est des autres puissances nucléaires de l'Alliance.

Trois questions demeurent actuellement en suspens : l'avenir d'une dissuasion nationale, le déplacement du centre de gravité des intérêts stratégiques des Américains de l'Europe vers l'Asie, la construction parallèle d'une Europe de la défense. Jusqu'en 1990, la défense de l'Europe était assurée par l'Alliance atlantique et le parapluie nucléaire américain. À partir de 1990, le chantier qui s'ouvre est celui de la défense non plus seulement de l'Europe, mais européenne. Pour la France, il y a là une obligation en termes d'interdépendance stratégique aussi bien que d'interopérabilité militaire.

Les deux chemins pour y parvenir sont celui d'une défense européenne *proprio motu* et celui de l'OTAN. Concept porté par les Français et priorité française, l'« Europe de la défense » a connu dans les années 1990 un renforcement des coopérations dans les domaines terrestre, aérien, maritime et de la gendarmerie. En 1992 le traité de Maastricht affirmait le concept d'une identité européenne de défense, débouchant en peu d'années sur une politique européenne de sécurité commune (PESC) puis une politique européenne de défense et de sécurité (PESD). La question institutionnelle était à l'ordre du jour. Mais c'est autour du couple ONU/OTAN que s'organisent les opérations, jusque et y compris la guerre de 1999 au Kosovo.

L'Europe de la défense aurait pu se construire à partir de deux binômes, fort différents quant à leur relation à l'Europe : la relation franco-allemande et l'entente franco-britannique. Le tournant fut pris à Saint-Malo en décembre 1998, initiative franco-britannique qui débouchait sur une architecture institutionnelle en matière politique, militaire, opérationnelle et des objectifs de capacités militaires européennes au Conseil européen d'Helsinki en décembre 1999.

Le 11 septembre 2001 et l'onde de choc qui s'ensuivit, la conclusion du traité de Nice et les difficultés institutionnelles entre Européens, la guerre en Irak en 2003 et l'apparition en Europe de lignes de fractures politiques fortes quant au soutien à apporter à l'intervention américaine, permettent d'expliquer que, depuis lors, bien peu a été effectivement réalisé en matière d'Europe de la défense. La décision française du 3 avril 2009 de réintégration opérationnelle complète dans l'OTAN s'explique donc aussi par ce qui précède et permet de comprendre ce qui suit. Ainsi le disait, avec une pointe de regret peut-être, Jean François-Poncet : « L'Europe de la défense, on la commence avec les Allemands, on la termine avec les Britanniques. » En 2010, les accords dits « de Lancaster House » étaient signés par le président de la République et le Premier ministre britannique. Ils comportaient un important volet en matière d'armement, y compris nucléaire.

L'intervention commune en Libye montrait aussi, en 2011, la réalité opérationnelle des capacités militaires et la qualité de la coopération tactique entre les deux armées, sans occulter pour autant l'indispensable concours des États-Unis et l'adossement aux états-majors de l'OTAN. Elle a conduit, entre les deux alliés, à un partage du renseignement, à une analyse commune des difficultés rencontrées, à la perspective d'une planification d'autres interventions. Le bilatéral aurait-il pris le relais d'une construction européenne en panne ?

Mais ces accords franco-britanniques ont très vite été compliqués par des calendriers politiques fort différents : les Britanniques définissaient leur stratégie de défense en 2010. La France remettait en chantier, à nouveau, un Livre blanc (rendu public en 2013) et une loi de programmation. Chacun des deux pays, en pleine crise économique, organisait ses choix sur une base essentiellement nationale.

Resteraient dès lors possibles d'utiles contacts avec les Allemands, les Polonais, les Espagnols ou les Italiens. Mais le domaine de la politique extérieure et de défense, les réalités économiques, financières et budgétaires semblent bien prendre de court ceux des Européens qui pensent que le moment est venu d'une coopération renforcée et d'une mutualisation véritable.

Le resserrement des priorités de la France affiché par le Livre blanc de 2013 : l'Europe et ses marges, le théâtre méditerranéen, l'Afrique au sud du Sahel se lisent dans ce contexte. Avec une conséquence coûteuse et compliquée : la nécessité de disposer d'un outil militaire et naval le plus complet possible, disponible et adaptable en fonction des résultats escomptés, sur des théâtres d'opérations dont les dimensions et les frontières sont celles des intérêts de la France et de ses alliés sans pouvoir compter sur une Europe de la défense qui demeure, au plan opérationnel une réalité bien modeste.

BIBLIOGRAPHIE

SOUTOU, Georges-Henri, *La guerre de cinquante ans 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.

SOUTOU, Georges-Henri, DE MONTBRIAL, Thierry (dir.), *La défense de l'Europe. Entre Alliance atlantique et Europe de la défense*, Paris, Hermann éditeurs, 2015.

LECOQ, Tristan (dir.), *Enseigner la défense*, Paris, CNDP, 2014.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/l'europe-politique/liberte-et-citoyennete-en-europe/la-france-l'alliance-atlantique-et-l'europe-de-la-defense-depuis-la-fin-de-la-guerre-froide>